



## SNES - Nouvelle-Calédonie

[www.snes.nc](http://www.snes.nc)

### Mouvement 2019

Le Mouvement 2019 pour les enseignants du second degré a été réalisé comme l'année dernière en trois étapes :

- Jeudi 11 octobre : Commission Administrative Paritaire Locale d'examen des postes spécifiques parus au BO du 6 septembre
- Jeudi 8 novembre : Groupe de Travail préparatoire au mouvement Intra 2019
- Mercredi 14 novembre : Formation Paritaire Mixte de validation du Mouvement Intra 2019

Cette année, le calendrier des commissions a été légèrement décalé ; la tenue de la FPM se faisant presque trois semaines plus tard que les années précédentes. Souhaitons que ces trois semaines en moins pour préparer leur départ ne dissuaderont pas trop de collègues « extérieurs » candidats à la mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie...

#### ***Un mouvement spécifique ... en deux temps***

Nous avons protesté l'année dernière contre l'ampleur inappropriée du mouvement spécifique (pas moins de 46 postes avaient été proposés, dont beaucoup ne justifiaient pas une « spécification » particulière). Cette année, le mouvement spécifique est revenu à des dimensions plus réalistes, 24 postes étaient proposés.

Mais d'autres problèmes sont apparus :

- Problème « technique », avec l'oubli par l'administration de deux postes, ce qui a nécessité la publication d'un BO supplémentaire le 25 octobre.
- Le nombre de candidatures insuffisant, qui va nécessiter la publication d'un troisième avis au BO, probablement au mois de décembre, notamment pour pourvoir des postes restés vacants : un poste de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologies, un poste en BTS Commerce International et un poste en Diplôme de Comptabilité et de Gestion

Ce déficit de candidatures, s'il peut s'expliquer en partie par le contexte politique du référendum sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie qui s'est tenu le 4 novembre, trouve également son origine sur le manque de visibilité pour les collègues sur leurs conditions de retour à l'issue de leur mise à disposition.

## **Un groupe de travail plus apaisé**

Le 8 novembre, se tenait ensuite le Groupe de Travail préparatoire au mouvement. L'objectif principal de ce type de réunion de travail est d'instruire en amont les mutations qui seront ensuite actées en Formation Paritaire Mixte.

L'an dernier, les échanges avaient été vifs, notamment du fait de l'interprétation discutable des Mesures de Carte Scolaire. Le SNES-NC avait alors obtenu que se tienne un groupe de travail en début d'année afin de clarifier les procédures, ce qui fut fait le 28 juin, ramenant un peu de sérénité dans les débats.

## **Un mouvement général tronqué**

Enfin, la FPM s'est tenue le 14 novembre. Une fois de plus, le mouvement est tronqué par l'insuffisance du recrutement.

Les chiffres du Mouvement 2019 sont éloquentes : alors que plus de 200 postes sont identifiés comme vacants à la rentrée 2019 (187 postes pour le mouvement normal, 24 pour le mouvement spécifique), soit une trentaine de plus que pour la rentrée 2018, on ne recrutera finalement pas plus d'enseignants que l'année passée !

Les conséquences sont dramatiques : plus de 40 postes laissés vacants à l'issue du mouvement 2019, soit une quinzaine de plus que l'année dernière !

Ces postes sont quasiment tous situés en Province Nord et en Province des Iles, où on trouvera une fois de plus des établissements où les contractuels sont plus nombreux que les titulaires, des établissements où certaines disciplines sont assurées uniquement par des contractuels...

Comment, dans de telles conditions, garantir l'indispensable cohésion des équipes éducatives dans ces établissements, comme le prônent nos collègues des corps d'inspection ? Rien n'a changé : On constate que les premiers à subir les conséquences d'un projet qui leur est normalement destiné sont les élèves calédoniens, en particulier en Province Nord et en Province des Iles.

Les raisons de ce recrutement déficitaire sont pourtant évidentes :

- le durcissement des conditions de séjour, avec notamment l'interdiction de muter pendant 4 ans, **qui a fait baisser le nombre de candidatures de 25% en deux ans !**
- le durcissement des règles de recrutement imposées par le Vice-recteur aux corps d'inspection : pas d'enseignant trop âgé, pas d'enseignant trop jeune, pas d'enseignant habitué à l'outre-mer..., ce qui restreint de manière drastique le choix parmi les candidatures

**On ne peut pas à la fois prôner la volonté d'améliorer la qualité du recrutement et imposer des règles qui vont à l'encontre de cet objectif.**

**C'est pourtant ce que fait le Vice-recteur.**

**Il est impératif de rectifier cette politique de recrutement si l'on souhaite réellement impulser une politique éducative tournée vers l'avenir.**

**La Nouvelle-Calédonie, si elle veut constituer un corps enseignant qui lui est propre, doit continuer à l'enrichir, notamment avec l'indispensable stimulation de pratiques pédagogiques venues de l'extérieur.**